

## L'entretien d'un animal essentiel : rapports entre les traités et la pratique dans l'hippiatrie italienne du 13<sup>e</sup> siècle

Irina Mattioli

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chrhc/19122>

DOI : 10.4000/chrhc.19122

ISSN : 2102-5916

### Éditeur

Association Paul Langevin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2022

Pagination : 33-53

ISBN : 978-2-917541-98-2

ISSN : 1271-6669

### Référence électronique

Irina Mattioli, « L'entretien d'un animal essentiel : rapports entre les traités et la pratique dans l'hippiatrie italienne du 13<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 153 | 2022, mis en ligne le 01 août 2022, consulté le 26 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/19122> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chrhc.19122>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 août 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# L'entretien d'un animal essentiel : rapports entre les traités et la pratique dans l'hippiatrie italienne du 13<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Irina Mattioli

---

Mulomedicinae apud Graecos Latinosque  
auctores non fuit cura postrema. Sicut enim  
animalia post hominem, ita ars veterinaria  
post medicinam secunda est<sup>2</sup>.  
Vegetius

## Introduction

- 1 La relation entre l'homme et l'animal a conditionné toutes les civilisations du passé. À ce propos, on a souvent considéré le Moyen Âge comme un moment marqué par une transformation décisive des équilibres, imputable à un nouvel anthropocentrisme de souche chrétienne. En résumé, on y retrouverait les prémices historico-culturelles de ce que la contribution, controversée mais populaire, de Lynn White a défini comme « notre crise écologique<sup>3</sup> ». Bien que le sujet ait progressivement acquis la dignité d'objet d'études<sup>4</sup>, examiner le rapport entre hommes et animaux au Moyen Âge, à travers un élargissement de la perspective historiographique, n'a toutefois pas été un parcours linéaire. Il y a peu encore, parler de Moyen Âge et d'animaux revenait à considérer surtout, mais pas exclusivement, les bestiaires et l'iconographie zoologique symbolique à vocation moralisatrice<sup>5</sup>. En d'autres termes, cette relation avait été envisagée dans une optique essentiellement culturelle (sur une base iconographique et littéraire), en négligeant sa dimension sociale et étho-écologique<sup>6</sup>.
- 2 Au cours des vingt dernières années, notamment dans le contexte anglo-saxon, l'idée d'un « *animal turn*<sup>7</sup> » et d'une « *animal agency*<sup>8</sup> » s'est répandue en s'inscrivant dans la

lignée d'un courant d'études ayant enrichi le sujet d'un nouvel intérêt historiographique. Autrement dit, le besoin d'historiciser le concept et l'*agency* de « nature animale » et le recours à la zooanthropologie comme instrument d'enquête historique émergent graduellement. Comme l'a récemment suggéré Riccardo Rao, en plus d'étudier la perception que les hommes ont des animaux<sup>9</sup>, il faut également s'intéresser aux animaux « réels » et comprendre comment ils peuvent exister dans l'histoire, en dépassant autant que possible la perspective anthropocentrique. Étudier les animaux dans l'histoire et hors de la dimension symbolique et littéraire a inévitablement attiré l'attention sur leur rôle dans les espaces ruraux. Il sera donc utile de poursuivre en élargissant l'investigation aux espaces urbains, non moins partagés et non moins caractérisés par une interrelation durable et décisive avec l'homme et la société<sup>10</sup>.

- 3 Concernant les chevaux, il semble superflu de rappeler combien ces animaux ont conditionné l'histoire des civilisations, ainsi que de mentionner à quel point la possibilité d'un collier d'épaule, le ferrage ou la cavalerie lourde ont, entre autres, facilité des bonds en avant décisifs sur les plans économique, politico-militaire, techno-évolutif et culturel<sup>11</sup>. Le cheval est du reste un animal polysémique et un objet d'étude complexe, « source de fortes passions » et engagé avec l'homme dans une « relation millénaire<sup>12</sup> », comme l'a écrit Daniel Roche. Au Moyen Âge, les chevaux étaient partout : dans les maisons, dans les écuries, dans les champs, dans les rues des villes, dans les forêts. Il s'agissait en somme d'un rapport nécessaire – parfois symbiotique – qui se jouait dans plusieurs domaines : travaux domestiques, subsistance, transport, communication, guerres, économie et loisir. Dans cet horizon coutumier, les soins vétérinaires devaient sûrement jouer un rôle notoire, surtout dans les derniers siècles du Moyen Âge, lorsque les chevaux – fait qui apparaît clairement en Italie – prirent un rôle décisif pour faire la guerre (et donc dans les équilibres politico-militaires et dans la construction des identités sociales<sup>13</sup>), mais aussi plus simplement dans les transports et les communications.
- 4 Dans le cadre de certaines villes italiennes, cette importance se traduit, par exemple, par la création de systèmes visant à réglementer les garanties de remboursement offertes aux membres de la *militia* citadine<sup>14</sup>, à qui la fourniture de chevaux était déléguée en l'absence d'une armée permanente de montures. Il devenait nécessaire de porter attention au bien-être de ces animaux et aux soins à leur prodiguer. Il semble évident que plus ces animaux voient croître leur importance en tant que « moteur » de la société, plus il devient nécessaire de les connaître pour les soigner efficacement, afin d'avoir le contrôle sur leur performance et leur rentabilité au service de l'homme, et aussi – en ce qui concerne l'Italie communale – de gérer de manière optimale les pratiques de remboursement citées ; il s'agit d'un aspect très intéressant mais peu connu, au-delà de la diffusion des principaux ouvrages traitant d'hippiatrie.
- 5 À cet égard, certains registres inédits conservés à l'*Archivio di Stato* de Pérouse, concernant précisément le recensement et la mobilisation des chevaux dans la commune de la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle, offrent un témoignage – unique à ce jour – sur l'application pratique des connaissances hippiatriques de l'époque. Ces documents confirment que les maladies et les accidents étaient fréquents et nombreux, mais, bien souvent, ils n'empêchaient pas, au-dessous d'un certain seuil de gravité, l'utilisation de la monture pour de nouvelles missions. Les « *magagnae* » (un terme qui résume aussi bien les cas de blessure/accident que de maladie) rapportées dans ces

documents suggèrent l'existence d'un véritable savoir spécialisé. Après tout, c'est justement à cette époque-là qu'une approche médicale des soins aux animaux est en train de se structurer (quoique toujours influencée par la pathologie humorale galénique<sup>15</sup>), alors qu'elle avait jusqu'ici encore essentiellement relevé de la dimension magique<sup>16</sup>. Ce n'est donc peut-être pas une coïncidence si, toujours dans la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle, le premier<sup>17</sup> traité d'hippiatrie – et de médecine vétérinaire en général – de l'Occident latin<sup>18</sup> voit le jour, probablement en raison de l'imbrication de besoins de plus en plus complexes dans la gestion des écuries des différents acteurs politiques de la Péninsule. C'est précisément à travers ce traité – le *De Medicina Equorum* de Jordanus Rufus – qu'il a été possible d'interpréter bon nombre des *magagnae* contenues dans les registres de la commune de Pérouse ; ces deux sources documentaires différentes sont ainsi éloquemment reliées par un savoir hippiatrique spécialisé partagé.

## Le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus : histoire d'un texte célèbre

- 6 Le *De medicina equorum*<sup>19</sup> rédigé par Jordanus Rufus est le fruit de son expérience personnelle avec les chevaux à la cour de Frédéric II, dont il était haut dignitaire. L'empereur lui-même – à la mémoire duquel (« *sacrae memoriae* ») le traité est dédié – aurait été source de conseils et de suggestions sur le sujet<sup>20</sup>, comme le déclare à la fin Rufus<sup>21</sup>. Le traité aurait été conçu, selon les estimations, entre 1250<sup>22</sup> et 1260 environ (1256 est l'hypothèse la plus plausible<sup>23</sup>). À partir des tentatives de reconstruction de la très riche tradition manuscrite, il serait probable que l'original, sans doute rédigé en latin (les opinions divergent également sur ce sujet<sup>24</sup>) ait été perdu<sup>25</sup>. Les exemplaires les plus anciens connus à ce jour sont au nombre de deux et, étant donné leurs dates, ils sont probablement très proches de la leçon originale : un en latin de la fin du 13<sup>e</sup> siècle, dont il existe une imparfaite édition du 19<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup> par Geronimo Molin<sup>27</sup> et demeurant à ce jour la seule référence en l'absence d'une édition critique ; et l'autre en langue vulgaire (du 13<sup>e</sup> siècle aussi), publié dans une édition diplomatique-interprétative par Yvonne Olrog Hedvall (*Lo libro dele marescalcie dei cavalli*)<sup>28</sup>. Le succès du texte est bien connu : il influença rapidement les traités contemporains (parmi lesquels, entre autres, l'*Opus ruralium commodorum* de Pier de Crescenzi et le traité de maréchalerie de Lorenzo Rusio) grâce à une rapide propagation. Un recensement assez récent dénombre 189 exemplaires subsistants, dont 173 manuscrits et 16 imprimés, écrits en 8 idiomes différentes (latin, italo-roman, français, occitan, catalan, galicien, hébreu et allemand<sup>29</sup>). En raison d'une large diffusion et d'une *imitatio* explicite ou implicite, une grande partie de la littérature hippiatrique et hippologique des siècles suivants, au moins jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>, est donc redevable à l'œuvre de Jordanus Rufus.
- 7 Au premier abord, en ce qui concerne le contenu de l'œuvre<sup>31</sup>, un éloignement substantiel de l'approche des savoirs vétérinaires antérieurs apparaît clairement. La question des sources et de l'influence des autres traditions hippiatriques anciennes et contemporaines est en effet complexe<sup>32</sup>. Sur ce sujet, l'œuvre de reconstruction de la tradition manuscrite et des positions historiographiques réalisée par Antonio Montinaro doit se rendre à l'évidence d'« opinions discordantes, souvent irréconciliables, entre spécialistes », avancées, lorsqu'elles sont par ailleurs présentes, sur la base d'affirmations privées de preuves textuelles précises<sup>33</sup>. Malgré

l'indétermination générale, il semble possible d'exclure l'influence de la tradition grecque et de la mulomédecine de Vegezio et d'agronomes latins connus à l'époque, comme Varrone et Palladio ; plausible également, mais encore à démontrer, est l'influence – limitée – du savoir byzantin et, surtout, arabe<sup>34</sup>. En ce qui concerne la forme, il ressort d'une comparaison entre la rédaction latine et les plus anciennes versions en italo-roman que, même dans les témoins latins les plus anciens, les *magagnae* des chevaux sont, pour la plupart, en langue vulgaire<sup>35</sup>, avec des termes techniques difficiles à deviner étymologiquement et généralement absents des dictionnaires de latin et de latin médiéval. Il s'agit donc d'un lexique médical aux multiples origines et en partie, probablement, d'élaboration récente ou d'acquisition allochtone, un « code pour initiés<sup>36</sup> » qui rend souvent difficile l'identification avec les pathologies actuelles. D'après ceux qui se sont occupés de l'analyse linguistique et lexicographique, la volonté de se distancier des modèles précédents se manifeste précisément dans l'effort de l'auteur pour éviter les technicismes savants, en puisant dans la langue vulgaire<sup>37</sup>. Le *De medicina equorum* marque donc une césure historique dans la discipline hippiatrice, dérivant apparemment de l'expérience directe des soins aux chevaux de la part de son auteur – comme il ne cesse de le rappeler – plutôt que de la collation d'ouvrages précédents. En effet, contrairement à l'usage de son temps, Rufus écrit à la première personne et il déclare ne s'appuyer sur aucune *auctoritas*.

- 8 Bien qu'il ne soit pas facile de mesurer l'utilisation réelle de ces connaissances hippiatrices dans la pratique coutumière de l'Italie du 13<sup>e</sup> siècle, des indices préliminaires apparaissent là où l'on n'avait pas pensé aller les chercher : dans la documentation d'archives des communes italiennes. Il semble en effet possible de faire dialoguer l'œuvre de Jordanus Rufus avec les registres d'*assignationes* des chevaux des *militēs* de la commune de Pérouse (1276 à 1292). Dans cette comparaison, parmi les témoins subsistants de l'œuvre de Rufus, le manuscrit en langue vulgaire cité (Cod. 78C15, *Kupferstichkabinett* ff. 1r-48v), mérite une attention égale à celle de l'édition latine de Molin car, en plus d'être l'une des plus anciennes copies existantes (d'après certains, la plus ancienne dans l'absolu<sup>38</sup>), il s'agit de l'unique *codex* illustré (figures 1, 2 et 3). Bien que l'on pense que l'original a été écrit en latin, les temps et la diffusion<sup>39</sup> suggèrent une traduction immédiate<sup>40</sup> et très populaire en langue vulgaire. Cependant, la datation de la fin du 13<sup>e</sup> siècle le rapproche chronologiquement de la rédaction de l'original et de la documentation administrative de Pérouse. En outre, il existerait une certaine proximité géographique de production, considérant que l'exemplaire en question présente des traits linguistiques (et technico-productifs) dominants de la région toscane<sup>41</sup>, donc d'une réalité assez proche des domaines pérugins de la fin du 13<sup>e</sup> siècle. De plus, la provenance de différents témoins de l'actuelle aire ombro-toscane, datés entre la fin du 13<sup>e</sup> siècle et le début du 14<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>, pourrait confirmer une diffusion soudaine et significative de l'œuvre en Italie centrale<sup>43</sup>.

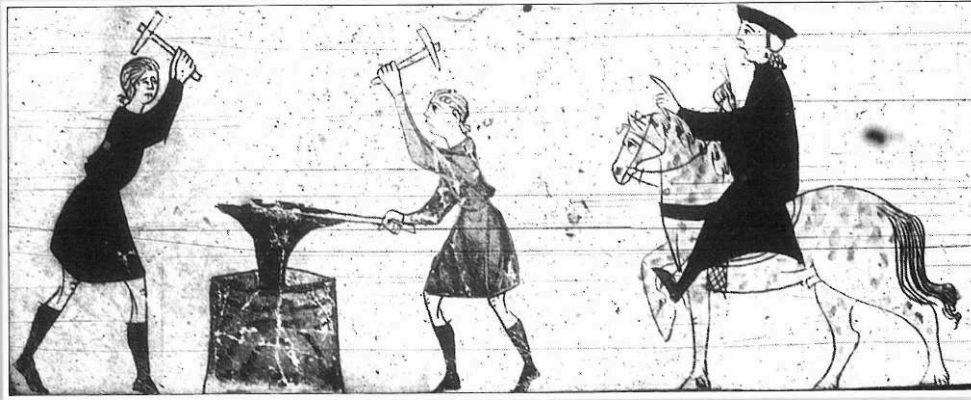


Fig. 1 : Jordanus Rufus, Berlin, Kupferstichkabinett, ms. 78C15, c. 5 ; fin du 13<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>.

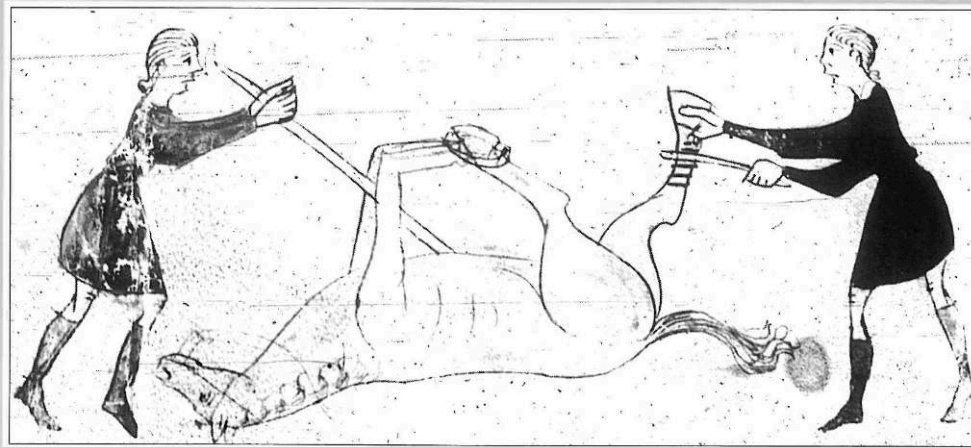


Fig. 2 : Jordanus Rufus, Berlin, Kupferstichkabinett, ms. 78C15, c. 29 ; fin du 13<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

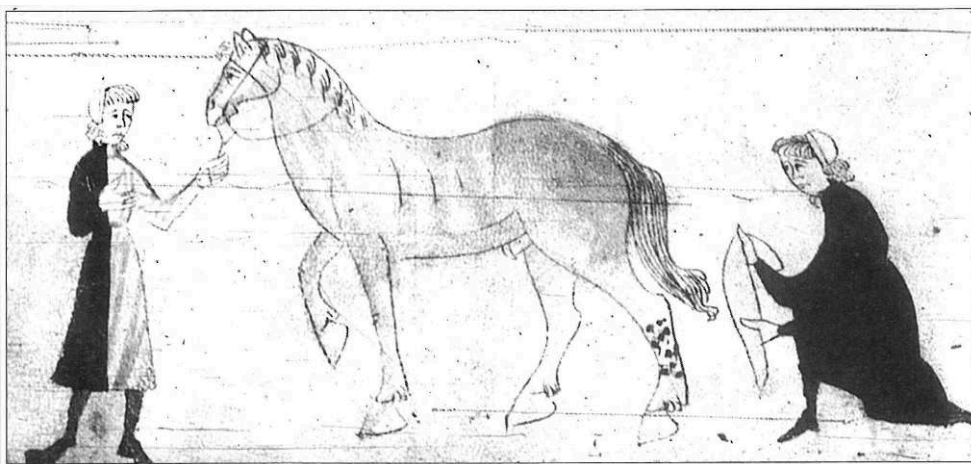


Fig. 3 : Jordanus Rufus, Berlin, Kupferstichkabinett, ms. 78C15, c. 36 ; fin du 13<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>.

## Les chevaux de Pérouse dans l'*assignatio equorum* de 1277

- 9 À la lumière de ce qui précède, il n'est pas surprenant de pouvoir cerner des correspondances significatives entre les *magagnae* décrites par Jordanus Rufus dans son



traité et une partie consistante de celles contenues dans les textes pérugins examinés<sup>47</sup>. La typologie documentaire en question atteste d'une pratique administrative très peu étudiée à ce jour, dont les désignations varient, selon les sources de l'Italie communale : *assignatio*, *extimatio*, *consignatio*, *designatio*, *presentatio*, *resignatio*, *denunciatio*, *adpretatio*, *laudandatio*<sup>48</sup>. Ces registres n'ont malheureusement survécu que très partiellement et seulement dans quelques archives, bien qu'ils soient l'expression d'un système qui était largement répandu dans la Péninsule et a probablement joué un rôle de premier plan, à la base du fonctionnement des communes, dans leur rôle d'entités sociales, politiques et militaires. Comme nous l'avons annoncé, les registres d'*assignatio*, inédits, présents à Pérouse<sup>49</sup>, illustrent en partie les dynamiques – complexes et souvent insaisissables – à l'origine de la cavalerie municipale dans la seconde moitié du 13<sup>e</sup> siècle. Ces recensements, sous forme de listes, étaient établis avant un départ pour une mission diplomatique ou pour une expédition militaire – ou parfois indépendamment d'une mobilisation spécifique de l'animal, en vue d'une utilité future – et rapportaient leurs caractéristiques les plus évidentes afin de les identifier (couleur, taches de la robe, signes distinctifs). L'enregistrement de ces données – « *assignationes* » – sur les chevaux appartenant aux *milites* et les indemnités financières garanties par leur commune d'origine (signalées dans les textes de l'époque par les expressions : *emendatio*, *salvum equi*, *mendum equi*<sup>50</sup>) représentent un instrument de connaissance utile qui n'a été que partiellement exploré par l'historiographie<sup>51</sup>.

- 10 C'est surtout Jean-Claude Maire-Vigueur qui, dans le cadre d'une étude plus large sur la dimension urbaine, a bien saisi toute la portée d'un approfondissement lié aux dynamiques d'*assignatio*, de dédommagement et d'entretien des chevaux de la *militia* communale – entendue avant tout comme classe sociale – et l'impact qu'elles devaient avoir sur les équilibres économiques, sociaux et militaires des communes du 13<sup>e</sup> siècle. Les chevaux avaient apparemment une telle valeur que l'*emendatio* pour un cheval tué « en service » était considérée par chaque commune comme la première des obligations envers ses *milites*, mais ce n'est pas tout : des dédommagements (totaux ou partiels) étaient envisagés également pour les animaux ayant fui ou été volés, voire pour ceux morts d'une mort naturelle ou victimes d'accidents les rendant inaptes au service, *in tempore pacis* comme *in tempore guerre*<sup>52</sup>. Face à un tel investissement économique-administratif, il n'est donc pas surprenant de la part de la commune et dans son intérêt d'avoir besoin de suppléer, en parallèle, au bien-être et à la guérison des chevaux en cas d'accidents. À tel point que, vers la moitié du 13<sup>e</sup> siècle, une figure interne à la commune se profile, responsable aussi bien de l'*extimatio* des animaux dans le cadre de l'*assignatio* (à adjoindre au notaire) que des soins vétérinaires en cas de *magagna* : le *marescalchus comunis*, mentionné pour la première fois dans les sources pérugines à partir de 1269<sup>53</sup>. Le recrutement d'un spécialiste interne, responsable à la fois du recensement et des soins aux animaux, en plus d'être utile pour prévenir les tentatives de fraude, confirme l'énorme valeur attribuée aux chevaux par la commune et témoigne par ailleurs de leur fragilité, conséquence directe de la façon dont ils sont utilisés.
- 11 Les *assignationes* de chevaux dans la commune de Pérouse permettent de réfléchir à la mise en pratique des connaissances décrites dans les traités d'hippiatrie<sup>54</sup>. Parmi les documents ayant été conservés, un des registres de Pérouse peut particulièrement servir d'exemple pour son extension, son exhaustivité et sa date : le n° 41 de la série *Offici* de 1277<sup>55</sup>, consacré à l'*assignatio* des chevaux des fonctionnaires communaux pour

les ambassades et les missions d'ordre diplomatique. Le registre est en parchemin, avec des fascicules en papier insérés, et se compose de 52 feuilles plus 4 annexes. Une annexe plus tardive, en parchemin avec des décorations à l'encre rouge et bleu, est placée au début et rapporte la liste des capitaines du peuple de Pérouse de 1279 à 1357. Les documents du noyau originel relatif aux *assignationes* de chevaux couvrent la période allant du 5 janvier 1277 au 7 janvier de l'année suivante. Au total, 406 enregistrements de chevaux sont rapportés, utilisés tout au plus pour rejoindre des villes du centre de l'Italie (dans les actuelles régions de l'Ombrie, la Toscane, les Marches et le Latium), à l'exception d'une mission plus lointaine en Lombardie. Les motivations à l'origine des voyages sont de natures diverses : y figurent entre autres des visites à la curie pontificale, des arbitrages et diverses questions économique-administratives de la commune (parmi lesquelles la construction d'un bateau dans un port du fleuve Chiana, la perception de tributs et la nomination de podestats et capitaines du peuple).

- 12 Pour les 406 enregistrements, 141 signalent que l'animal a eu un accident ou une maladie (environ 35 %) et, parmi ceux-ci, 7 seulement concernent des *magagnae* advenues lors de la mission diplomatique en question (et donc annotées au retour), alors qu'elles sont présentes déjà avant le départ pour les 134 restants. En cas de retour dans des conditions critiques, les notes relatives aux tentatives de guérison de l'animal ne manquent pas, demandées d'office au *marescalchus comunis*, souvent sans résultats positifs, parfois avec quelque succès. Un exemple de résolution heureuse nous est donné dans le cas de Dominus Blanchus Bonihosmeri qui, de retour le 18 mars 1277 d'une ambassade faite à Fabriano avec 3 chevaux, le 25 du même mois, en rapporte un qui résulte s'être blessé le long de l'itinéraire (« *infusum et malfusum*<sup>56</sup> *in predicto itinere* »). Dès lors, le jour suivant, le capitaine du peuple délibère que le maréchal Berardus « prendrait ledit cheval, il le garderait et le guérirait de la susdite infirmité ». Une note complémentaire du 25 avril nous informe que « le susdit maréchal a déclaré devant le capitaine du peuple que le susdit cheval brun est guéri et en bonne santé et ne souffre d'aucune infirmité et qu'aujourd'hui il a rendu le même cheval sain et guéri audit Dominus Blanco<sup>57</sup> ».
- 13 Étant donné la manière dont les dynamiques de mobilisation de la *militia* pérugine se dessinent, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle les animaux n'étant pas sains au moment du départ en mission pour la commune – et pour lesquels ce type de recensement a été réalisé – ils auraient eu ces accidents, du moins en partie, au service de la commune en d'autres occasions (ambassades, expéditions militaires et autres types de services demandés par Pérouse à ses *milites*). Il n'est pas rare que soit ajoutée une note venant souligner la souffrance du cheval : « *et dolet se* ». Il est certain que les animaux étaient, pour des raisons logistiques et économiques, remplaçables seulement dans une certaine mesure et donc, en dépit des conditions rapportées, ils étaient toutefois utilisés pour de nouvelles expéditions. Dans le registre de 1277, entre maladies internes et accidents, on compte environ 37 différents types de *magagnae*, certaines mentionnées dans un lexique technique et d'autres consistant en des descriptions périphrastiques ou ne pouvant être associées à une pathologie spécifique. Comme pour l'un des trois chevaux de Bonifacio di Simone, partant pour une ambassade à Assise avec un « *morbum per narem dextram*<sup>58</sup> » (« une maladie dans la narine droite »), ou le grand nombre de cas génériquement décrits avec l'expression « *coctum in gambis* » (« blessé aux pattes »), interprétable comme porteurs d'une



quelconque *magagna* aux pattes, de moindre importance (ou non identifiable par ceux qui s'étaient occupés de l'examen) au moment de l'*assignatio*.

## Les pathologies du pied et la circulation des savoirs : l'exemple de la *setula*

- 14 L'attention à la podologie revêt une certaine importance dans l'hippiatrie médiévale à partir du *De medicina equorum*, surtout par rapport aux principaux traités connus précédemment (Vegezio y consacre seulement quelques chapitres). L'élément qui a changé la donne par rapport à l'Antiquité tardive a sûrement été l'introduction du ferrage, une réalité désormais répandue au 13<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Mais ferrer les chevaux, en dépit d'avantages évidents, impliqua aussi probablement l'augmentation de pathologies causées par des sollicitations traumatiques sur la muraille des sabots et une altération de l'élasticité mécanique normale de l'arc plantaire<sup>60</sup>. Pour autant que nous le sachions, Rufus fut le premier à étudier le ferrage, auquel il se réfère dans le premier chapitre de la section III, « *Ad ferrandum equum*<sup>61</sup> », et il consacre dans son œuvre une part importante aux affections des extrémités du cheval, notamment aux pieds et aux ongles. Une des *magagnae* statistiquement les plus observées dans la documentation pérugine concerne justement les sabots des chevaux et peut servir d'exemple pour illustrer, d'une part, la récurrence et l'impact d'un accident spécifique sur l'exploitation et la valeur des animaux, de l'autre, la manière dont étaient présentés les descriptions et les remèdes d'une problématique bien présente dans la culture médicale vétérinaire de l'époque.
- 15 Le texte en latin et celui en langue vulgaire décrivent tous deux la *sita/setula*. Connue encore actuellement, dans le jargon équestre, sous le nom de *setola*<sup>62</sup>, elle consiste en une lésion longitudinale de la paroi du sabot. D'un point de vue lexical, ce mot, tant dans la forme latine que dans la forme vernaculaire, avec ce signifié ne semble pas avoir d'attestation d'usage avant le traité de Jordanus Rufus<sup>63</sup>. Les causes peuvent varier, mais la médecine vétérinaire contemporaine les détecte surtout dans des facteurs de prédisposition génétique, associés au travail ou à un effort excessif<sup>64</sup>. Jordanus Rufus observe que la *setula* est occasionnée dans les sabots, souvent jusqu'au *tuellus* (l'ensemble des parties vives et non cornées du pied du cheval), jusqu'à saigner et devenir chronique. Cette brèche arrive fréquemment chez les très jeunes chevaux, en raison du sabot encore tendre. La description se poursuit, respectivement, dans la version latine et dans la version en langue vulgaire :
- « Quandoque percutiendo eandem vel premendo acriter in aliquo duro loco laeditur tuellus tenerrimus, ut praedixi; unde equus multoties patitur, et exinde claudicat quum saepius equitatur; haec namque *sita* vulgariter nuncupatur, assumens ex opere suum nomen eo quod de more unguam scindit »<sup>65</sup>
- « [l'unghia] ferendola u premendola agramente in alcuno duro luogo, lo fectoio tenerissimo come dissi se ne magagna. Unde molte volte lo cavallo se ne magagna & se ne duole quando spesso si cavalca. Et questa in volgare nome si chiama setula, prendendo lo suo nome dall'opra per ciò che per costume fende l'unchie. »<sup>66</sup>
- 16 Ces deux versions du traité présentent de légères différences descriptives, mais un contenu essentiellement identique. Dans ces passages, Rufus explique qu'une cause concomitante est à rechercher du côté des traumatismes et des sollicitations excessives procurées par le fait de monter l'animal sur un terrain trop dur. Par conséquent, le cheval affecté de *setula* souffre beaucoup et boite s'il est trop souvent chevauché. Cette

*magagna*, explique finalement Rufus, tire son nom de son effet sur l'ongle, qui en résulte scindé.

- 17 La *setula* – que l'on retrouve sous cette dénomination dans la documentation administrative examinée – est sans doute l'une des *magagnae* les plus récurrentes dans les registres des *assignationes* de la commune de Pérouse. Dans les documents de 1277, c'est précisément la problématique qui apparaît le plus souvent, avec celle de la *schinella*<sup>67</sup>, ce qui suggère qu'il peut donc s'agir de l'un des accidents les plus fréquents<sup>68</sup>. Dans *Offici* 41, sur 172 *magagnae*<sup>69</sup> de 37 typologies différentes (certaines apparaissent dans peu de cas, voire dans des cas uniques), il constitue plus de 12 % du total, avec 21 attestations (figure 4). Si nous prenons en considération la garantie de remboursement offerte par la commune, il n'est pas surprenant d'observer une répercussion pour les chevaux affectés de *setula* (et enclins à la boiterie, avec tout ce qui pouvait en découler en termes d'autonomie et de résistance) sur l'estimation de la valeur économique prévue par l'*assignatio*, dont l'impact est légèrement plus élevé que dans le cas des autres *magagnae*. En d'autres mots, les données confirment une diminution de la valeur des animaux qui passe (tout en sachant bien qu'il existait une grande oscillation entre les valeurs maximales et minimales attribuées) d'une moyenne d'environ 37 *libre* pour un cheval sain, à 26 pour un cheval avec une *magagna* et à 23 pour un affecté de *setula* (figure 5).

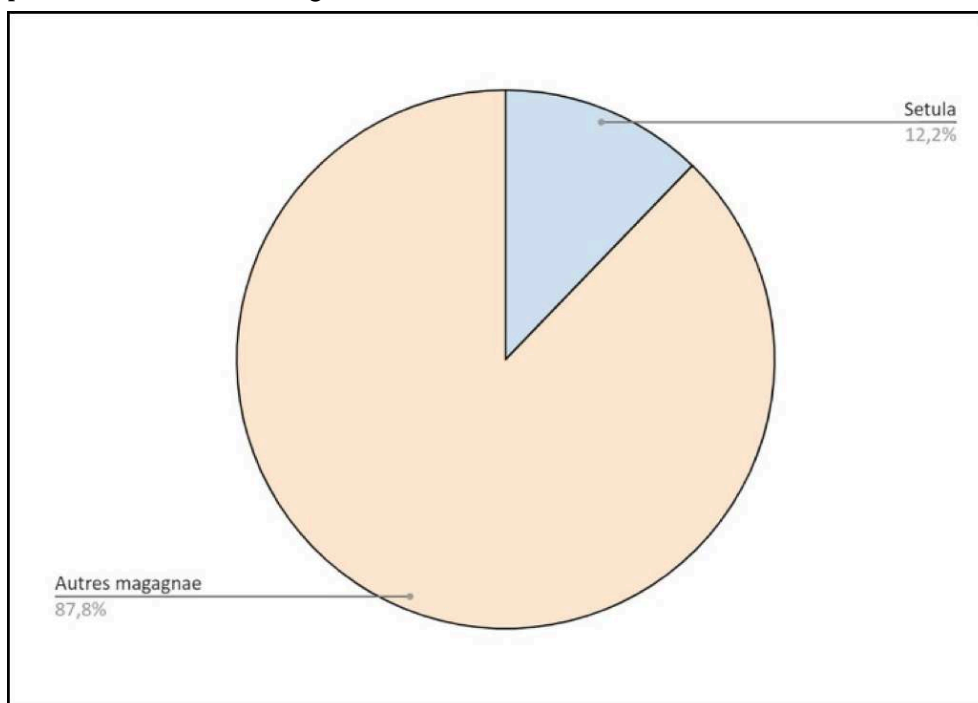


Figure 4

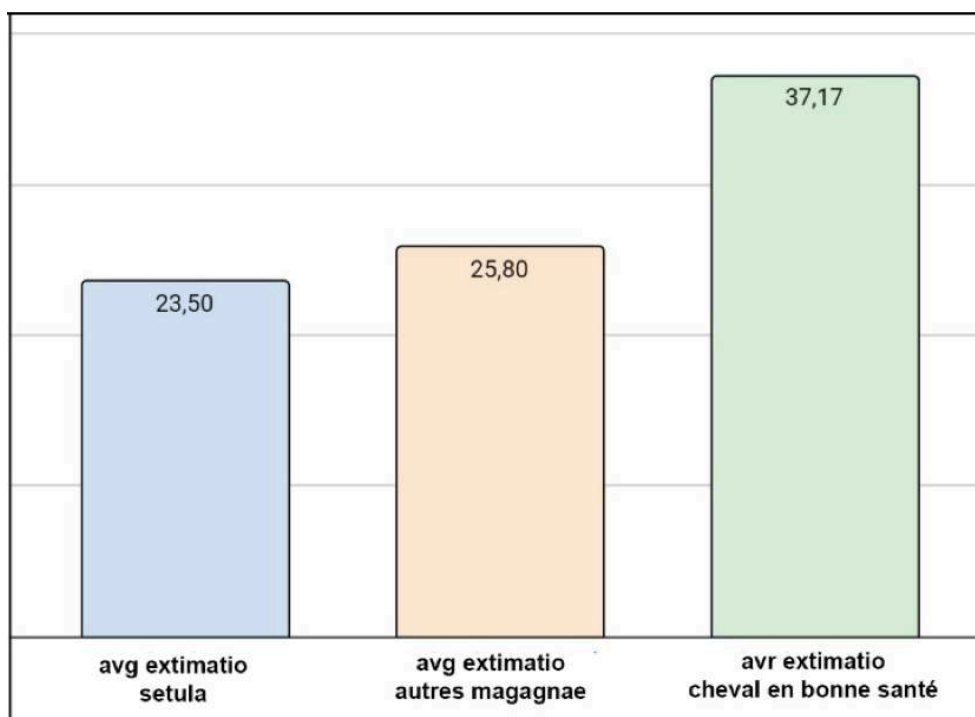


Figure 5

- 18 Selon le *De medicina equorum*, le meilleur traitement pour la *setula* – testé personnellement par l’auteur *experientia edoctus* (« formé par l’expérience »), et déclaré meilleur remède traditionnel à base de poudre d’asphodèle – est un onguent préparé en faisant bouillir un serpent coupé en petits morceaux (à l’exclusion de la tête et de la queue), dans de l’huile ordinaire, jusqu’à complète liquéfaction de ses chairs. « Cet onguent, plutôt chaud, devait être appliqué deux fois par jour sur les racines de la *setula*<sup>70</sup> » ; le médicament devait être ainsi appliqué sur la blessure, en essayant entre-temps de maintenir la patte propre et sèche, jusqu’à ce que l’ongle ait entièrement repoussé et le sabot guéri. Bien que l’efficacité de ce genre de traitement puisse sembler aujourd’hui relativement douteuse, il faut souligner que le traité de Jordanus Rufus se distingue par son approche empirique et l’absence de tout recours à des pratiques magiques et astrologiques. Ce caractère est loin d’aller de soi à l’époque. Il se trouve exclusivement dans les témoignages les plus proches de l’original en latin, et il se perd progressivement avec le temps et les interpolations successives<sup>71</sup>. En général, les spécialistes s’accordent sur l’attribution d’une valeur scientifique à l’œuvre, certes avec d’évidentes limitations, plus ou moins pertinentes selon l’optique dans laquelle est jugé le degré de connaissance médicale<sup>72</sup>. Ainsi que l’observe Brigitte Prévot, « les connaissances de Rufus en anatomie correspondent à ce qu’on peut espérer pour l’époque<sup>73</sup> » et, probablement, même un peu plus.
- 19 De plus, si l’on pense à l’environnement dans lequel l’œuvre a été écrite, à savoir la cour de Frédéric II au milieu du 13<sup>e</sup> siècle, on peut supposer que Rufus a eu l’occasion de consulter des traités scientifiques traduits de l’arabe dans ces mêmes années et avoir comme interlocuteurs des savants de passage à la cour<sup>74</sup>. En tout état de cause, le traité se distingue par sa portée fondamentalement pratique, tout aussi pratique que l’origine des connaissances de l’auteur et qui en fait une sorte de manuel vétérinaire avant d’être une œuvre littéraire. Du reste, dans l’*incipit* du témoin en latin, Jordanus Rufus se

déclare « *miles in marestalla* » de Frédéric II et dans celui en langue vulgaire : « *cavaliere che fui di messere lo 'mperadore Federico*<sup>75</sup> ». Bien que soit encore incertain et débattu le type de cadre socio-diplomatique et professionnel que ces expressions indiquent, elles semblent cependant confirmer l'implication directe de l'auteur dans la pratique hippologique et hippiatrique<sup>76</sup>. Un peu plus loin, Rufus désigne comme destinataires de l'œuvre ceux qui se consacrent aux chevaux et à l'activité militaire<sup>77</sup>. Toutefois, compte tenu de cette vocation pratique de l'ouvrage, il est à supposer que parmi les destinataires effectifs finaux puissent figurer aussi et surtout les maréchaux<sup>78</sup> et protovétérinaires<sup>79</sup> de l'époque. En effet, l'hippiatrie – et la médecine vétérinaire en général – ne fait pas partie des *artes liberales* ni des matières traitées dans les universités au 13<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. Des témoignages un peu plus tardifs, comme celui de l'un des autres grands noms de l'hippiatrie péninsulaire, Lorenzo Rusio (1288-1347), confirment en effet que pour apprendre ce métier, il fallait faire un apprentissage auprès d'un maître-maréchal<sup>81</sup>. Ces experts des chevaux n'avaient donc d'autre moyen de se former qu'avec la pratique et la transmission d'un savoir technique, non encore institutionnalisé dans des écoles et circulant en dehors des traités des siècles précédents. Ces savoirs, nécessaires au bien-être de l'animal – à son tour indispensable au fonctionnement de la société –, semblent donc entamer à cette époque un processus de rationalisation<sup>82</sup>, dont les documents examinés sont un témoignage exceptionnel.

## Conclusions

- 20 Nombre des *magagnae* d'ordre plus technique que l'on retrouve dans les registres péruvains sont donc interprétables grâce au *De medicina equorum*. Par ailleurs, l'historiographie a reconnu depuis longtemps à son auteur des mérites ayant contribué à marquer un tournant historique décisif pour la médecine vétérinaire équine. Dunlop et Williams écrivent que Rufus « *created the first medieval European system for naming and grouping equine diseases*<sup>83</sup> » ; et selon Leclainche, « Pour la première fois, une nomenclature est adoptée et les maladies sont systématiquement classées<sup>84</sup> ». Sans glisser dans des affirmations trop catégoriques, nous pouvons avancer l'hypothèse que Rufus, s'il ne l'a pas inventé, a sûrement eu le mérite de codifier le savoir hippiatrique de son temps, en fixant son lexique et en lui permettant ainsi de faire son entrée dans la culture vétérinaire écrite péninsulaire et européenne des siècles suivants : pour emprunter les mots de Domizia Trolli, « il fut pionnier plus qu'onomatourge<sup>85</sup> ».
- 21 Le fait de retrouver systématiquement des références au traité déjà à l'époque de la Pérouse des années 1270-1280 autorise à se demander dans quelle mesure l'œuvre a influencé la connaissance et la pratique hippiatrique dès le début – grâce à une circulation immédiate tant en latin qu'en langue vernaculaire – ou dans quelle mesure, au contraire, cette connaissance, déjà codifiée approximativement dans la langue orale en ces formes, aurait vécu et voyagé parallèlement à la diffusion de l'œuvre. Une réponse semble difficile à apporter sans la possibilité de définir les sources du traité de Rufus (et donc la *traditio* des savoirs et influences à son origine). En tout cas, compte tenu de la présence de néologismes particuliers dans le traité de Rufus – comme *jarda*, qui dérive de l'arabe<sup>86</sup> –, on peut bien alors se demander avec quelle probabilité, sans formalisation écrite antérieure à la base pour entériner leur diffusion, ils auraient pu se retrouver, déjà quelques années plus tard, dans des documents administratifs d'une commune du centre de l'Italie<sup>87</sup>.

- 22 Les maréchaux furent certainement des personnages clés dans la réception et la diffusion des connaissances hippiatriques. Si, d'une part, dans le panorama complexe du Moyen Âge latin, ce nom identifie des personnalités dont les qualifications sont non seulement incertaines, mais aussi changeantes – « d'étranges figures à mi-chemin entre un soldat, un médecin et un palefrenier<sup>88</sup> » –, d'autre part, il est intéressant de constater qu'à Pérouse ils représentèrent une sorte de magistrature au sein de la commune, avec des caractéristiques qui suggèrent un certain prestige social. Dans ce cas précis en effet, à partir d'observations établies dans la recherche en cours sur cette ville, il se pourrait qu'ils aient appartenu à la population locale plutôt qu'à cet ensemble de fonctionnaires que les capitaines du peuple et le podestat emmenaient habituellement avec eux de commune en commune<sup>89</sup>. Cela suggère que ce poste exigeait un expert de confiance – ce qui n'était parfois pas toujours facile à trouver – pour un travail si important pour la commune qu'il nécessitait une continuité, plutôt qu'un recrutement périodique.
- 23 Il faut également garder à l'esprit que pour l'apprentissage de la *mascalcia* – qui était un métier en devenir au cours du 13<sup>e</sup> siècle, en partie équivalent à celui de *mastro ferrarius* – et de la médecine protovétérinaire en général, il n'existait pas encore d'écoles équivalentes aux médico-scientifiques. Par conséquent, les manuels écrits d'hippologie et de médecine équine mis à jour et axés principalement sur la pratique, dès lors qu'ils étaient ouvertement accessibles et utilisables par les maréchaux, au moins en partie lettrés, étaient probablement des éléments déterminants dans la formation de ceux qui s'occupaient d'hippiatrie (et, dans le cas présent, d'hippiatrie au service de la commune). Comme l'écrit Yvonne Poulle-Drieux, l'art vétérinaire médiéval est un « savoir sans enseignement mais bien diffusé, savoir théorique mais aussi technique<sup>90</sup> ».
- 24 Ce qui ressort de cette étude est donc que, le cheval étant un animal très fragile et en même temps nécessaire, les soins et la connaissance approfondie qui lui sont consacrés deviennent vitaux pour les intérêts d'une société qui dépend de leur exploitation. On peut conclure que l'animal en général et le cheval en particulier, au milieu du Moyen Âge, sont non seulement les promoteurs directs du développement matériel, mais aussi, au moins en partie, le moteur indirect de cette « aptitude à innover<sup>91</sup> » qui caractérise techniques, sciences et savoirs pendant la deuxième moitié du 13<sup>e</sup> siècle.
- 

## NOTES

1. Je tiens à remercier le professeur Antonio Montinaro (Università degli Studi del Molise) et la professeure Lisa Sannicandro (Ludwig-Maximilians-Universität München) pour leur disponibilité et leurs conseils, ainsi que le professeur Francesco Ferrucci, le professeur Luca Stucchi et la docteure Chiara Lo Feudo, du Dipartimento di Medicina Veterinaria de l'Università degli Studi di Milano, pour leurs précieuses indications bibliographiques sur la médecine vétérinaire contemporaine.

2. « Chez les auteurs grecs et latins, la mulomédecine n'était pas d'intérêt secondaire. En effet, de la même manière que les animaux viennent [juste] après l'homme, la médecine vétérinaire vient

[juste] après la médecine », dans Ernestus Lommatzsch (dir.), *Publius Vegetius Renatus, Digestorum artis mulomedicinae libri*, Leipzig, Teubner, 1903, incipit du prologue, 1.

3. Lynn White, « The Historical Roots of Our Ecological Crisis », *Science*, n° 155, 1967, p. 1203-1207.

4. Notamment à partir du congrès du Centro Studi sull'Alto Medioevo de 1983 ; *L'uomo di fronte al mondo animale nell'Alto Medioevo - Atti della XXXI Settimana di Studio del CISAM*, vol. 1-2, Spolète, CISAM, 1985. Par la suite, sous de nouvelles perspectives et avec une plus grande interdisciplinarité : Jacques Voisenet, « L'animal malade au Moyen Âge : bilan et perspectives de recherche », dans Mireille Mousnier (dir.), *Les Animaux malades en Europe occidentale (VI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2005, p. 57-85.

5. Chiara Frugoni, *Uomini e animali nel medioevo, storie fantastiche e feroci*, Bologne, Il Mulino, 2018.

6. Éric Baratay, *Le Point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil, 2012.

7. Harriet Ritvo, « On the animal turn », *Daedalus*, n° 136, 2007, p. 118-122.

8. « Storie e animali : Osvaldo Raggio, Storia delle bestie e postumanesimo » et Erica J. Mannucci, « Il leone non è re. Che cosa chiedere alla storia degli animali », *Quaderni storici*, n° 153, 3, 2016, p. 869-891.

9. Riccardo Rao, « Replica », *Reti Medievali Rivista*, n° 21, 2, 2020, p. 37-43, p. 37.

10. Pierre Serna, *L'Animal en République, 1789-1802. Genèse du droit des bêtes*, Toulouse, Anacharsis, 2016 ; Pierre Serna, *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750-1840)*, Paris, Fayard, 2017.

11. Roger Grand et Raymond Delatouche, *Storia agraria del Medioevo*, Milan, Il Saggiatore, 1968, p. 408-413.

12. Daniel Roche, « Dei cavalli e degli uomini. Per una ricerca storica sulla cultura equestre (XVI-XIX secolo) », *Società e Storia*, n° 117, 2007, p. 453-468, p. 454 ; voir aussi le travail principal en trois volumes : Daniel Roche, *La Culture équestre de l'Occident, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. L'ombre du cheval*, T. 1 : *Le cheval moteur*, Paris, Fayard, 2011, T. 2 : *La gloire et la puissance*, Paris, Fayard, 2011, T. 3 : *Connaissance et passion*, Paris, Fayard, 2015.

13. Paolo Grillo, *Cavaliere e popoli in armi : Le istituzioni militari nell'Italia medievale*, Rome, Laterza, 2008, p. 109-129 ; Jean-Claude Maire-Vigueur, *Cavaliers et citoyens. Guerre, conflits et société dans l'Italie communale, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, « Civilisations et sociétés-114 », 2003.

14. Jean-Claude Maire Vigueur, *op. cit.*

15. Considérée par certains comme étant déjà dépassée dans le traité de Ruffo : Lia Brunori Cianti et Luca Cianti, *La pratica della veterinaria nei codici medievali di mascalcia*, Bologne, Edagricole, 1993, p. 81 ; Poulle-Drieux et Prevot soulignent, au contraire, une influence encore certaine : Yvonne Poulle-Drieux, « Les chevaux malades au Moyen Âge. Leurs maladies, qui les soigne et comment », dans *Le Cheval dans la culture médiévale*, Micrologus Library, vol. 69, Florence, SISMEL, 2015, p. 145-166 ; Brigitte Prévot, « Le cheval malade : l'hippiatrie au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Le Cheval dans le monde médiéval*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, *Senefiance* n° 32, 1992, p. 451-464, p. 458-460.

16. Yves Lignereux, « Les soins vétérinaires aux chevaux au Moyen Âge », dans Mireille Mousnier (dir.), *op. cit.*, p. 41-55, p. 45.

17. Il est toutefois nécessaire de mentionner l'hypothèse, suggérée par Martina Giese et acceptée par Lisa Sannicandro et Martina Schwarzenberger, selon laquelle le traité anonyme connu sous le nom d'*Albertusvorlage* (« Modèle d'Albert », étant l'une des sources d'Albert le Grand), pourrait en fait être l'œuvre hippiatrice la plus ancienne et originale de la culture latine médiévale occidentale. Martina Giese, « Works on Horse Medicine in the *Biblionomia* of Richard de Fournival in the Context of the High Medieval Tradition », dans Joëlle Ducos et Christopher Lucken (dir.), *Richard de Fournival et les sciences au XIII<sup>e</sup> siècle*, Micrologus Library, vol. 88, Florence, SISMEL, 2018, p. 227-241 ; Martina Schwarzenberger, « The Mulomedicina of Teodorico dei Borgognoni. An Unique Bridge From the Late-Antique Hippiatry to the Middle Ages and Far Beyond », dans Francesca Roversi Monaco (dir.), *Teoria e pratica medica nel basso Medioevo. Teodorico Borgognoni*



vescovo, *chirurgo e ippiatra*, Micrologus Library, vol. 99, Florence, SISMEL, 2019, p. 95-118 ; Lisa Sannicandro, « Ippiatra e colori nell'anonima Chirurgia equorum (= Albertusvorlage, XIII sec.) », dans *Medicina nei Secoli*, vol. 32, n° 2, 2020, p. 587-608 ; Lisa Sannicandro, « Sulla tradizione manoscritta della Mulomedicina di Teodorico Borgognoni. Problemi di classificazione di alcuni testimoni », dans Lisa Sannicandro et Martina Schwarzenberger (dir.), *Morborem et signa et causas praedicere curasque monstrare. La medicina veterinaria nel mondo antico e medievale*, Atti del V Convegno Internazionale Monaco di Baviera (29-31 marzo 2017), *Commentaria Classica*, vol. 5, Catania, Università di Catania, 2018, p. 213-238.

18. Antonino De Stefano, *La cultura alla corte di Federico II imperatore*, Palerme, Ciuni, 1938, p. 84 ; Jean-Louis Gaulin, « Giordano Ruffo e l'arte veterinaria », dans Pierre Toubert et Agostino Paravicini Bagliani (dir.), *Federico II e le scienze*, Palerme, Sellerio, 1994, p. 424-235, p. 424.

19. Mais aussi sous celui d'Hippiatria (deux titres reconnus, mais longuement discutés quant à leur légitimité effective) ; Sandro Bertelli, « Giordano Ruffo », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 89, Turin, Treccani, 2017, p. 145.

20. Robert H. Dunlop et David J. Williams, *Veterinary Medicine. An Illustrated History*, St. Louis, Mosby-Year Book, 1996, p. 223-226 ; Domizia Trolli, *Studi su antichi trattati di veterinaria*, Parme, Istituto di Filologia Moderna, Università di Parme, 1990, p. 20-21.

21. « Instructus fuerat plene per eundem Dominum de omnibus supradictis », Geronimo Molin (Rufus), *Jordani Ruffi Calabriensis Hippiatria*, Padoue, Typis Seminarii Patavini, 1818, p. 116.

22. Le terme *post quem* vient de la dédicace (présente dans les témoins latins les plus anciens) de l'œuvre à la mémoire de l'empereur, décédé en 1250.

23. Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina equorum" di Giordano Ruffo, con un censimento dei testimoni manoscritti e a stampa*, Milan, Ledizioni, 2015, p. 15-16.

24. Montinaro, bien qu'il penche tendanciellement pour un original en latin, rapporte un panorama des points de vue plutôt contrastés de l'historiographie en question, dans Antonio Montinaro, *La tradizione del De medicina...*, *op. cit.*, p. 16-17.

25. Riccardo Gualdo, « Ippiatra », dans Ortensio Zecchino *et alii* (dir.), *Federico II. Enciclopedia fridericana*, vol. II, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 2005-2008, p. 81-86, p. 84.

26. Gaulin souligne son manque général de fiabilité, notamment en raison de sa dépendance totale d'un unique manuscrit (Venezia, Bibl. Marciana, Lat. VII, 24 [= 3677], ff. 55-71) ; Jean-Louis Gaulin, *Giordano Ruffo...*, *op. cit.*, p. 424 ; en outre, Montinaro a remarqué des erreurs de transcription ; Antonio Montinaro, *La tradizione del De medicina...*, *op. cit.*, p. 33-34.

27. Geronimo Molin (Rufus), *op. cit.* L'édition de Molin est repropagée, avec traduction de Maria Anna Causati Vanni (dir.) : Giordano Ruffo, *Nelle scuderie di Federico II Imperatore ovvero l'arte di curare il cavallo*, Velletri, Vela, 1999.

28. Cod. 78C15, Kupferstichkabinett ff. 1r-48v ; Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *Giordano Ruffo, Lo libro dele marescalcie dei cavalli. Cod. 78 C 15 Kupferstichkabinett, Berlin. Trattato veterinario del Duecento*, Stockholm, Stockholms universitet, 1995.

29. Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina..."*, *op. cit.*, p. 32-37.

30. Valentino Chiodi, *Storia della veterinaria*, Milan, Farmitalia, 1957, p. 172.

31. Le traité est divisé en six parties : conception et naissance, capture et débouillage, dressage, canons esthétiques, maladies naturelles et accidentelles, traitements. Les quatre premiers chapitres sont hippologiques et décrivent le cheval sain en abordant des sujets tels que l'élevage, l'alimentation, la reproduction, le ferrage, le mors et l'esthétique ; les deux derniers illustrent, en revanche, le savoir hippiatrice et rapportent une liste composite d'une soixantaine de *magagnae* et remèdes. On observe une légère oscillation de leur nombre dans les différents témoins. Les *magagnae* des témoins les plus anciens sont 57, parfois avec des distinctions dans des sous-variantes. La numérotation des chapitres et des sous-chapitres dans les nombreux témoins oscille entre 57 et 72 ; Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 29.

32. Marcello Aprile, « L'ippiatria tra l'Antichità e il Medio Evo. La trasmissione dei testi », dans Vincenzo Ortoleva et Maria Rosaria Petringa (dir.), *La veterinaria antica e medievale. Testi greci, latini, arabi e romanzi. Atti del II Convegno internazionale* (Catania, 3-5 ottobre 2007), Lugano, Lumières Internationales, 2009, p. 323-388.
33. Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina...", op. cit.*, p. 23. Voir également : Antonio Montinaro, « L'indagine lessicale come strumento di analisi di tradizioni testuali romanze. Esemplicazioni dal "Liber marescalcie" di Giordano Ruffo », *Carte Romanze*, 4/2, 2016, p. 93-120 ; Antonio Montinaro, « Per la tradizione del "De medicina equorum" di Giordano Ruffo (con un elenco dei testimoni manoscritti) », *Medioevo Letterario*, vol. 7, 2010, p. 29-64.
34. Jean-Louis Gaulin, *Giordano Ruffo..., op. cit.*, p. 427-428 ; Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina...", op. cit.*, p. 23-26.
35. Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 6-7.
36. Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 14.
37. Parfois avec quelques difficultés – dans le double rôle de « pionnier et vulgarisateur » – en raison des limites imposées par une langue inappropriée à exprimer des nouveautés conceptuelles, Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 26-28.
38. Lia Brunori Cianti et Luca Cianti, *La pratica della veterinaria..., op. cit.*, p. 241.
39. 94 copies en italo-roman conservées à ce jour et 57 en latin ; Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina...", op. cit.*, p. 32.
40. Une double rédaction, ainsi qu'Olrog Hedvall en fait l'hypothèse, n'aurait pas été très pratique : *op. cit.*, p. 6-7.
41. Cet exemplaire, bien qu'il comporte, selon certains spécialistes, des aspects décoratifs d'influence sicilienne, présente des caractéristiques toscanes pisano-lucquoises. À cet égard, Cigni présume que le codex provient d'un atelier de copistes pisans situé à Gênes ; Fabrizio Cigni, « La ricezione medievale della letteratura francese nella Toscana nord-occidentale », dans Edeltraud Werner et Sabine Schwarze (dir.), *Fra toscanità e italianità. Lingua e letteratura dagli inizi al Nocevento*, Tübingen-Basel, Francke, 2000 (« Kultur und Erkenntnis » 22), p. 71-108 ; Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 14 et p. 57-58 ; Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina...", op. cit.*, p. 111-113. Description du codex, dans Roberto Benedetti et Fabrizio Cigni, « Scheda 281 », dans Marco Tangheroni (dir.), *Pisa e il Mediterraneo. Uomini, merci, idee dagli Etruschi ai Medici*, Genève-Milan, Skira, 2003, p. 457.
42. Sandro Bertelli, « La "Mascalcia" di Giordano Ruffo nei più antichi manoscritti in volgare italiano conservati in Emilia Romagna », dans Vincenzo Ortoleva et Maria Rosaria Petringa (dir.), *La veterinaria antica e medievale. Testi greci, latini, arabi e romanzi. Atti del II Convegno internazionale*, Catania, 3-5 ottobre 2007, Lugano, Lumières internationales, 2009, p. 389-427.
43. Coco et Gualdo écrivent que la vulgarisation de Jordanus Rufus transmise par ce codex suggère « un contact entre le sud et le centre de l'Italie » : Alessandra Coco et Riccardo Gualdo, « Cortesia e cavalleria. La tradizione ippiatrica in volgare nelle corti italiane tra Trecento e Quattrocento », *Micrologus*, 16, 2008, p. 125-152, p. 129.
44. Lia Brunori Cianti et Luca Cianti, *La pratica della veterinaria..., op. cit.*, p. 196.
45. *Ibidem*, p. 148.
46. *Ibidem*, p. 150.
47. Je rapporte ici des considérations préliminaires appartenant à une étude plus étendue sur les registres d'*assignatio* de Pérouse en cours de réalisation.
48. Jean-Claude Maire)-Vigueur, *op. cit.*
49. ASP, AC-Miscellanea, r. 1, 6, 10, 13 ; Offici, r. 41.
50. Assimilables au restaur des sources françaises : Jean-Claude Maire-Vigueur, *op. cit.*
51. En plus de Jean-Claude Maire-Vigueur, *op. cit.*, voir Alessandro Barbero, « Il cavallo come risorsa bellica : costi, obblighi, risarcimenti », dans Franco Cardini et Luca Mantelli (dir.), *Cavalli e Cavalieri. Guerra, gioco, finzione*, Atti del convegno internazionale di studi (Certaldo Alto,

15-18 settembre 2010), Pise, Pacini, 2011, p. 137-162 ; Paolo Grillo, « Cavalli, cavalieri e cavallate nell'Italia comunale », dans Franco Cardini et Luca Mantelli (dir.), *Cavalli e Cavalieri. Guerra, gioco, finzione*, Atti del convegno internazionale di studi (Certaldo Alto, 15-18 settembre 2010), Pise, Pacini, 2011, p. 163-175 ; John Grundman, *The « Popolo » at Perugia, 1189-1309*, Pérouse, Dep. Storia Patria Umbria, 1992 ; Alfredo Michielin et Gian Maria Varanini, « Nota introduttiva », dans *Mutui e risarcimenti del comune di Treviso (secolo XIII)*, Rome, Viella, 2003, p. XII-CXXIII ; Aldo Settia, *Tecniche e spazi della guerra medievale*, Rome, Viella, 2006, p. 219-265.

52. Jean-Claude Maire-Vigueur *op cit.*

53. ASP, AC, Riformanze, r. 6, c. 279r.

54. Des preuves intéressantes de l'application pratique des connaissances hippiatriques ont été recherchées dans les comptes de dépenses pour le traitement médical de certaines écuries seigneuriales françaises : Yvonne Poulle-Drieux, « Pratique de l'hippiatrie à la fin du Moyen Âge », dans *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge. Mélanges d'histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève/Paris, Droz/Champion, Hautes études médiévales et modernes, 73, p. 329-336.

55. ASP, AC, Offici, r. 41.

56. Maladie qui provoque chez le cheval la stase ou de graves difficultés de mouvement, causée par l'excès de nourriture, d'abreuvement ou de travail : Geronimo Molin (Rufus), « *De equo infuso vel infundito* », *op. cit.*, p. 38-40 ; Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), « *Del cavallo rinfuso* », *op. cit.*, p. 90-91.

57. « *Accepiat dictum equum et ipsum custodiat et medicet de infermitate predicta* » ; « *predictus marescalcus dixit coram domino capitaneo quod predictus equus brunatus est liberatus et sanus et nullam patitur infirmitatem et quod ipsum equum hodie reddidit sanum et liberatum predicto domino blanco* » ; ASP, AC, Offici, r. 41, c. 12r.

58. ASP, AC, Offici, r. 41, c. 14r.

59. Henry Heymering, *On the Horses Foot, Shoes and Shoeing : The Bibliographic Record : And a Brief Timeline History of Horseshoeing*, Cascade-MD, St Eloy, 1990 ; Nicolas Portet, « L'hippiatrie médiévale, une réalité archéologique », dans Mireille Mousnier (dir.), *op. cit.*, p. 11-40.

60. Lia Brunori Cianti et Luca Cianti, « Lo strumentario podologico nella mascalcia medievale. Testi e iconografia », dans *La Trousse du vétérinaire dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Instruments et pratiques*, Actes du IV<sup>e</sup> colloque international de médecine vétérinaire antique et médiévale, Lyon, (10-12 juin 2014), *Pallas*, vol. 101, 2016, p. 143-145.

61. Geronimo Molin (Rufus), *op. cit.*, p. 9-10 ; dans le manuscrit berlinois en langue vulgaire : Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 66.

62. Giovanni Battista Ercolani, *Ricerche storico-analitiche sugli scrittori di veterinaria*, Turin, Ferrero e Franco, Sebastiano Franco e figli e comp., 1851-1854, vol. 1, p. 516.

63. Antonio Montinaro, « L'indagine lessicale... », *op. cit.*, 105 ; Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 34.

64. « *Poor horn quality or a horn wall that is too thin [...] associated with excessive workload and poor hoof hygiene* », Jorg A. Auer et John A. Stick, *Equine Surgery, 4<sup>th</sup> Edition*, Philadelphie, Saunders, 2011, p. 1264-1269, p. 1266.

65. Geronimo Molin (Rufus), *op. cit.*, p. 93-95.

66. Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 133-134.

67. Excroissance osseuse, de gravité variable, qui se forme dans les pattes antérieures du cheval, à la hauteur du tibia.

68. La correspondance la plus fréquente dans la documentation examinée est présentée ici à titre d'exemple. D'autres correspondances entre le traité de Rufus et les registres de la commune de Pérouse seront abordées plus loin dans la thèse de doctorat.

69. Certains chevaux présentent plus d'une *magagna*.

70. « *De tali unguento radices sitae bis in die, aliquantulum calido, sufficienter quotidie inungantur* » : Geronimo Molin (Rufus), *op. cit.*, p. 94-95.

71. Roberto Benedetti, « Jordan Ruffo de Calabre, Mariscalcia equorum », dans Claudio Galderisi (dir.), *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, avec la collaboration de Vladimir Agrigoroaei, Turnhout, Brepols, 2011, vol. II, t. I, p. 630 ; Giovanni Battista Ercolani, *op. cit.*, p. 342-343 ; Marie-Thérèse Lorcin, « Prières pour un cheval malade », dans *Le Cheval dans le monde médiéval*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, *Senefiance*, n° 32, 1992, p. 323-336, p. 323 ; Antonio Montinaro, *La tradizione del De medicina...*, *op. cit.*, p. 20-23 ; Gianvito Resta, « Scongiuri in siciliano in antichi trattati di mascalcia », dans *Ricerca scientifica e mondo popolare. Atti del Convegno di studi sul tema : Aspetti e prospettive della ricerca demologica in Italia* (Messina, 19-21 gennaio 1970), Palermo, Manfredi, 1973, p. 391-401.
72. Des positions historiographiques bien résumées dans : Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina..."*, *op. cit.*, p. 28-31.
73. Brigitte Prévot, *op. cit.*, p. 456.
74. Cette hypothèse semble être étayée par l'approche bipartite de l'hippologie/hippiatrie dans l'ouvrage (typique des traités arabes) et par le plus grand intérêt porté aux pathologies externes – en particulier la podologie – en dépit des pathologies internes (favorisées par les *auctoritates* gréco-latins) : Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 25-26. Pour un aperçu récent sur le contexte : Fulvio Delle Donne, *La porta del sapere, Cultura alla corte di Federico II di Svevia*, Rome, Carocci, 2019.
75. Yvonne Olrog Hedvall (Rufus), *op. cit.*, p. 62.
76. La charge que l'auteur s'attribue a suscité des débats et des interprétations divergentes, elles vont du simple écuyer au haut *marescalcus* et sont difficiles à trancher, notamment en raison du flou biographique autour de la vie du personnage. Du traité émerge avec certitude que l'auteur pratiqua la maréchalerie et avait sûrement des rapports étroits avec l'empereur. Positions historiographiques bien résumées dans Antonio Montinaro, *La tradizione del "De medicina..."*, *op. cit.*, p. 9-14.
77. « Qui equis assidue coutuntur, ipsorum specialiter, qui ad honorem militarem et bellorum assiduam probitatem nobiliori animo delectantur » : Geronimo Molin (Rufus), *op. cit.*, p. 1.
78. Sur la figure du maréchal, changeante et difficile à définir, voir la vision d'ensemble de Frédéric Raynaud, « La fonction de maréchal et le métier de maréchal-ferrant au Moyen Âge (France, Italie, Grande-Bretagne) », dans Élisabeth Lorans (dir.), *Le Cheval au Moyen Âge*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2017, p. 45-63.
79. Mickaël Wilmart, « Saignées et autres manipulations vétérinaires d'après les traités d'hippiatrie et d'économie rurale de l'Occident médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Élisabeth Lorans (dir.), *Le Cheval au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 65-75.
80. Yvonne Poulle-Drieux, « Savoir soigner les chevaux dans l'Occident latin, de la fin de l'Antiquité à la Renaissance », *Schedae*, 2009, prépublication n° 19, fascicule n° 2, p. 143-152.
81. Pietro Delprato (Rusio), *La Mascalcia di Lorenzo Rusi : volgarizzamento del secolo 14, messo per la prima volta in luce da Pietro Delprato, aggiuntovi il testo latino per cura di Luigi Barbieri*, Bologne, Gaetano Romagnoli, 1867, 2 vol., 2 et 4.
82. Liliane Hilaire Pérez et Catherine Verna, « La circulation des savoirs techniques du Moyen Âge à l'époque moderne. Nouvelles approches et enjeux méthodologiques », dans *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 2009, p. 25-61.
83. Robert H. Dunlop et David J. Williams, *op. cit.*, p. 227.
84. Emmanuel Leclainche, *Histoire de la médecine vétérinaire*, Toulouse, Office du livre, 1936, p. 133.
85. Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 26-28.
86. Antonio Montinaro, « L'indagine lessicale... », *op. cit.*, p. 101 ; Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 31.
87. Et avec quelle rapidité sont-ils apparus dans ceux d'autres communes de l'époque ? Une enquête étendue à d'autres archives italiennes pourrait aider à clarifier les relations d'influence et de diffusion du savoir hippiatrice.
88. Domizia Trolli, *op. cit.*, p. 14.

89. Favorisant ainsi, indirectement donc, la création d'un système de circulation d'hommes et de savoirs au sein du réseau des villes communales.

90. Yvonne Poulle-Drieux, « Savoir soigner... », *op. cit.*, p. 150.

91. Guy Beaujouan, « La prise de conscience de l'aptitude à innover (le tournant du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle) », dans Bernard Ribémont (dir.), *Le Moyen Âge et la science, approche de quelques disciplines et personnalités scientifiques médiévales*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 5-14.

---

## RÉSUMÉS

Le *De Medicina Equorum*, écrit par Jordanus Rufus (vers 1250-1260) à la cour de l'empereur Frédéric II, est considéré comme le premier ouvrage vétérinaire de l'Occident latin. Cet écrit est connu pour son approche novatrice, sa fortune dans toute l'Europe et son influence incontestable jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle au moins. Cependant, le traité de Rufus n'a jamais été relié aux pratiques concrètes de son époque. À cet égard, il existe des preuves documentaires pertinentes dans les archives de la commune de Pérouse (1276 à 1292), qui peuvent être mises en relation avec les connaissances hippiatriques du traité de Rufus. Cette culture vétérinaire commune apporte un éclairage nouveau sur les soins apportés aux chevaux et sur la circulation des connaissances spécialisées dans l'Italie du 13<sup>e</sup> siècle. Il en ressort que les animaux, élément clé du progrès technique au cours de l'histoire, sont aussi les protagonistes d'une dynamique d'innovation scientifique et culturelle.

Jordanus Rufus's *De Medicina Equorum* (1250-1260), written at the court of Emperor Frederick II, is considered the earliest known work on veterinary medicine of Western Culture. Rufus's treatise has been studied for its innovative approach, its fortune all over Europe, and its influence as indisputable *auctoritas* until at least the 16<sup>th</sup> century. However, the work has never been linked to contemporary evidence of daily-life use. In this regard, at the Archive of the Commune of Perugia, relevant evidence exists (1276-1292). This paper argues that the same hippiatric expertise can be found in Rufus's work and in the documents of Perugia. Such a shared veterinary culture sheds new light on both horse management and on the circulation of specialist knowledge in 13<sup>th</sup> century Italy. What emerges is that animals, a key-element of technical progress throughout history, also appear, at the time, to be an indirect but significant drive of scientific and cultural innovation.

## INDEX

**Index géographique :** Italie

**Index chronologique :** XIII<sup>e</sup> siècle

**Mots-clés :** chevaux, hippiatrie, vétérinaire, animaux, science

**Keywords :** horses, hippiatry, veterinary, animals, science

AUTEUR

**IRINA MATTIOLI**

Doctorante à l'Università degli Studi di Milano et à l'Université de St Andrews